

Dans les sociétés démocratiques, l'École, allant de l'élémentaire aux études supérieures, est considérée comme l'institution par excellence qui permet de réaliser l'idéal d'égalité des chances en offrant aux individus une possible ascension sociale.

## I. L'ÉCOLE, UNE INSTITUTION QUI TRANSMET DES SAVOIRS ET CONCOURT À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- **Une mission première : la transmission des savoirs**

De trois à seize ans, chaque enfant doit bénéficier d'une instruction, qu'elle soit menée ou non au sein de l'institution scolaire. Au total, 15,3 millions d'élèves, étudiants ou apprentis sont scolarisés en 2018. Elle vise à former le futur homme et citoyen en transmettant des savoirs, mais aussi une culture favorable à son épanouissement. Fixées par les membres de l'Union Européenne, les compétences clés pour s'insérer socialement sont : communiquer dans sa langue maternelle et dans une langue étrangère, disposer d'une culture mathématique, scientifique et informatique, d'une sensibilité culturelle et de compétences sociales et civiques. C'est l'égalité des résultats qui est ici visée. L'école délivre donc des diplômes qui conditionnent l'entrée sur le marché du travail mais elle se veut également un espace d'apprentissage de la démocratie (élection des délégués), d'élévation des consciences sur la question de l'égalité hommes/femmes ou encore des enjeux du développement durable<sup>1</sup>.

- **Un accès à l'école et à l'enseignement supérieur croissant : la massification de l'école**

Longtemps réservée aux enfants de milieux favorisés, ainsi qu'aux garçons, l'École s'est profondément transformée à partir du XIXe siècle, par un processus de scolarisation primaire de masse d'abord puis secondaire à compter des années 1960. En étendant **à toute la population des scolarités initialement réservées à une minorité, la démocratisation peut se mesurer par la croissance des effectifs scolaires et l'allongement des scolarités. Les sociologues préfèrent qualifier ce processus de hausse des taux de scolarisation par âge de « massification »**.

Elle a été permise par différentes politiques publiques telles que l'allongement de la scolarité obligatoire. Ainsi, depuis 2019, l'obligation d'instruction débute à 3 ans et la formation des 16-18 ans deviendra obligatoire à compter de 2020<sup>2</sup>. La diversification des diplômes délivrés a également permis l'accès au statut de bachelier des plus défavorisés. Ainsi, près de 80 % des jeunes d'une génération obtient désormais cet examen, à la faveur notamment de la création du baccalauréat technologique d'abord puis, et surtout, de la voie professionnelle en 1987. Il faut aussi citer la politique d'éducation prioritaire mise en œuvre depuis 1981 : forme de discrimination positive à la française, axée sur des critères sociaux, il s'agit de donner davantage de moyens, à la fois budgétaires et humains, aux établissements qui accueillent une forte proportion d'élèves défavorisés.

- Une démocratisation réelle encore en suspens

Les statistiques sont éloquentes : à 18 ans, 4 jeunes sur 5 sont scolarisés. La **part des sortants précoces** (i.e. ayant au plus le brevet et n'étant pas en formation) parmi les 18-24 ans est désormais inférieure à 10 %, les effectifs d'étudiants ont été multipliés par 11 depuis 1950. Toutefois, la démocratisation est qualifiée de « ségrégative » : **l'égalisation des chances scolaires n'est pas atteinte car l'accès aux études restent dépendant de variables telles que le milieu social, le sexe, l'origine nationale, ethnique ou géographique** »<sup>3</sup>. Comme le montrent notamment les enquêtes internationales PISA, depuis le début du XXIe siècle, la dégradation des résultats des élèves les plus faibles et issus des milieux sociaux les plus défavorisés, s'est accompagnée d'une progression des acquis des élèves favorisés. Par ailleurs, les baccalauréats restent stratifiés, le taux d'accès aux grandes écoles s'est resserré autour d'une élite sociale issue des milieux très favorisés. En somme, les inégalités se sont tout simplement déplacées.

## DES INÉGALITÉS DE RÉUSSITE SCOLAIRE POURTANT PERSISTANTES DANS LA CONSTRUCTION DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES DE FORMATION

Quelles explications peut-on apporter ?

- **Le rôle de l'École dans le maintien des inégalités sociales :**

Œuvre fondatrice, la théorie de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron écrite en 1970, place l'institution scolaire au cœur de la reproduction sociale. Selon ces auteurs, certains mécanismes, inhérents au fonctionnement de l'institution, conduisent au maintien des privilèges des classes dominantes. En effet, les contenus scolaires légitimes, validés par le diplôme, ne sont pas neutres : ce sont ceux de la culture bourgeoise, maîtrisés par la classe dominante quand les élèves de milieu défavorisé sont, eux, moins dotés en capital culturel. **Il est constitué de trois états : l'« état incorporé » dans chaque agent social, en tant qu'habitus (c'est-à-dire en tant que système de dispositions inconscientes, acquises et durables), l'« état institutionnalisé » comme le titre scolaire par exemple et enfin l'« état objectivé » qui apparaît sous la forme de l'accès aux biens culturels dans « l'environnement natal » comme les livres, une œuvre d'art, ...**

En partie hérité, cultivé et accumulé par la famille, il est considéré comme le principal vecteur de la réussite scolaire, ce qui contribue à reproduire l'avantage des « héritiers ». Les travaux sociologiques plus récents montrent par ailleurs que les pratiques pédagogiques actuelles, peuvent, par leur implicite renforcé, la découverte par le jeu et la

<sup>1</sup>A partir de septembre 2019, les collégiens et les lycéens élisent un éco-délégué par classe, chargé de participer à la mise en œuvre du développement durable dans l'établissement.

<sup>2</sup>Entre 16 et 18 ans, tout jeune devra se trouver : soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage ; soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

<sup>3</sup>Pierre MERLE, *op.cit.*, p. 3.

mobilisation de l'autonomie de l'enfant, favoriser encore le poids de la socialisation familiale sur le parcours scolaire, à l'avantage des classes moyennes et favorisées.

- **Les effets des stratégies et investissements familiaux :**

La participation des familles à la réussite scolaire est en lien étroit avec le rôle de l'école elle-même. Dans une autre démarche, Raymond Boudon l'a démontré en 1973<sup>4</sup> : en partant de l'hypothèse d'acteurs individuels rationnels, les élèves et leurs familles sont présentés comme mettant en œuvre des **stratégies** à chaque « point de bifurcation » en matière d'orientation : **ils coordonnent leurs actions de manière à atteindre habilement un but, face aux diverses éventualités qu'ils sont conduits à envisager, compte tenu de leur situation sociale.** Ainsi, à compétences scolaires égales, identifiées par les notes, les enfants d'origine modeste, mus par leur famille, optent pour une trajectoire scolaire moins ambitieuse que leurs camarades plus favorisés car ils mettent en balance les coûts et risques (financiers, sociaux) – ici, surestimés – et les avantages (diplôme et profession plus profitables), ici sous-estimés dans un contexte où ils ont intériorisé des chances de réussite modestes. Le choix des filières ou des options en fait partie mais également les choix d'établissements menés par les parents. Bénéficiant de ressources diverses (économiques, sociales, culturelles), ils mènent des stratégies d'évitement qui conduisent à un renforcement de la ségrégation sociale et académique selon Pierre Merle<sup>5</sup>. L'investissement familial dans la scolarité, plus ou moins efficace, fait l'objet d'études plus précises, issues d'enquêtes *in situ*, aujourd'hui. Il a été ainsi possible de révéler les causes de la réussite ou l'échec paradoxal : la socialisation familiale (règles de vie, temps consacré par la mère et légitimé par le père, valorisation des tâches scolaires) en congruence avec ce qui est attendu de l'élève crée des dispositions plus favorables.

- **Les effets de la socialisation genrée :**

Malgré une scolarisation historiquement plus tardive, il est désormais attesté que les filles ont un meilleur niveau scolaire moyen que les garçons. En témoigne en particulier, la proportion d'une génération bachelière, nettement plus élevée chez les filles. Elles restent toutefois en retrait dans certaines filières d'excellence comme les CPGE scientifiques et valorisent moins bien leur diplôme sur le marché du travail. Les travaux sociologiques axés sur la socialisation primaire sexuée peuvent être ici convoqués : les parents ont des attitudes différentes envers les filles et les garçons. Celles-ci sont davantage stimulées en matière verbale, ceux-là sur le plan moteur ; elles subissent un contrôle plus strict ; elles sont encouragées à la sociabilité harmonieuse envers les camarades ou les adultes. Ainsi, de manière inconsciente, les familles anticipent le futur rôle des femmes – et des hommes – dans la société et concourent à le renforcer. Bien qu'alertés, les professeurs ont également inconsciemment des attitudes différentes envers les deux sexes.

Comme le mettent en évidence les comparaisons internationales des systèmes scolaires, certains semblent plus ou moins efficaces et plus ou moins équitables. Les inégalités de réussite à l'école, plus marquées selon l'origine sociale en comparaison au genre, demeurent une limite sur laquelle achoppe la plupart des politiques publiques menées depuis le mouvement de démocratisation initié au XIXe siècle. L'école fabrique elle-même ces écarts qui la rongent, en symbiose avec les stratégies et investissements des familles, plus ou moins adroits, plus ou moins conformes au métier d'élève attendu.

- **La crise sanitaire liée au Covid-19 a-t-elle amplifié les inégalités scolaires ?**

Le confinement décrété à partir du 14 mars 2020 a ouvert une séquence inédite dans le fonctionnement scolaire : la classe à domicile. Ce faisant, les différents acteurs de cette période, des professeurs aux parents d'élèves, ont pu attester de la difficulté de contourner les obstacles à la fois sociaux et techniques.

Avec l'imposition du distanciel, chacun s'est trouvé seul face au travail demandé, conduisant à une exacerbation des inégalités existantes. En fonction de leur habitat, du nombre de personnes par foyer et du niveau social, il est des élèves qui n'ont pu accéder à un ordinateur, donc à la classe à domicile. Sur le plan des conditions domestiques techniques et sociales, les travaux récents de l'Insee indiquent que 2 % des enfants de moins de 17 ans mais 3,5 % des enfants de familles monoparentales n'ont pas accès à Internet à leur domicile, quel que soit l'appareil. Au-delà, près de 40 % des utilisateurs d'Internet ne disposent pas des compétences de base (recherche d'information, utilisation de logiciels, la résolution de problèmes ou communication)<sup>6</sup>. En outre, cette crise a également révélé l'importance que revêt l'accès aux cantines scolaires pratiquant des tarifs très bas pour les ménages les plus pauvres. Mise de fait à l'arrêt pendant la période, la restauration scolaire a pu accroître les difficultés de subvenir aux besoins essentiels.

Sur le plan scolaire à proprement parler, la rigueur dans la mise au travail a pu dépendre également du degré d'investissement des parents d'une part et de leur capital culturel d'autre part.

Selon une étude sociologique menée par deux enseignants-chercheurs de l'université de Bordeaux<sup>7</sup> auprès de 30000 parents d'élèves, les catégories populaires n'ont pas « abandonné » l'école : en termes de temps passé au travail scolaire, il est le plus élevé (3h16 minutes par jour) pour les milieux modestes contre 2h58 minutes pour les enfants d'enseignants par exemple. Toutefois, les inégalités se manifestent ailleurs et de manière plus fine : l'accompagnement s'est avéré plus formel et conforme à la consigne scolaire pour les enfants de catégories populaires,

---

<sup>4</sup>Raymond Boudon, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Armand Colin, 1973.

<sup>5</sup>Pierre Merle, *La ségrégation scolaire*, La Découverte, 2012. Marco Oberti, « Ségrégation scolaire et urbaine » in Agnès van Zanten, Patrick Rayou (sous la dir. de), *Dictionnaire de l'éducation*, 2<sup>e</sup> éd., PUF, 2017.

<sup>6</sup>[Les conditions de confinement en France, Insee Focus n° 189, avril 2020.](#)

<sup>7</sup>[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/11/l-ecole-a-la-maison-amplificateur-des-inegalites-scolaires\\_6039304\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/11/l-ecole-a-la-maison-amplificateur-des-inegalites-scolaires_6039304_3224.html)

vérifiant la bonne exécution de la tâche scolaire. Pour les enfants de milieux plus favorisés, les parents ont pu aider à décrypter les implicites des consignes et compléter la continuité de l'apprentissage par des exercices alternatifs ou transversaux, facilitant la réelle acquisition des savoirs. Ainsi, conformément aux travaux anciens des sociologues de l'éducation, l'exercice de cette école numérique forcée tend à l'heure actuelle à amplifier les inégalités scolaires présentes.

Enfin, sur le plan de l'aspect certificatif de l'école, il est à craindre que cette crise soulève la question de l'équité générationnelle pour les étudiants préparant des concours et ayant subi une rupture du rythme collectif traditionnel pendant cette période.